Réponse à l'alerte « Menaces et intimidations envers la journaliste Ysis Percq par des militants d'extrême droite » (27 mai 2020)

Alerte n° 62/2020 reçue le 27 mai 2020 : Le dimanche 17 mai 2020, à Montpellier, mandatée par l'Agence France Presse pour couvrir le rassemblement identitaire organisé par le groupuscule d'extrême droite la « Ligue du Midi », la journaliste Ysis Percq a été prise pour cible, dans l'exercice de ses fonctions, par des militants. La manifestation avait été interdite par la préfecture. Menacée, intimidée physiquement, la journaliste s'est également fait voler son téléphone. Toutes les images de ce rassemblement ont été effacées. La journaliste a déposé plainte et a pu récupérer son téléphone suite à l'interpellation de l'auteur du vol. Le Parquet de Montpellier a annoncé l'ouverture d'une enquête. Plusieurs organisations de journalistes ont dénoncé l'agression de la journaliste et la passivité des forces de l'ordre à l'égard des militants de la « Ligue du Midi »

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et son corollaire le droit de manifester.

Dans ce cadre, les forces de l'ordre ont toujours reçu comme instruction de faciliter autant que possible le travail des journalistes, dans les limites fixées par les lois et les règlements.

Toute personne qui s'estime victime d'une violence injustifiée dans le cadre de manifestations peut déposer plainte ou procéder à un signalement sur la plateforme internet de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) prévue à cet effet.

Mme Ysis Percq, chargée par l'AFP de couvrir une manifestation de la Ligue du Midi le 17 mai 2020 à Montpellier, a été victime du vol à l'arraché de son téléphone portable sur la voie publique. Elle a immédiatement été prise en charge par la police et a été en mesure de donner le signalement précis de son agresseur, qui a permis son interpellation un quart d'heure plus tard. L'intéressé a reconnu les faits et a expliqué avoir dérobé ce téléphone pour remplacer le sien hors d'usage. L'enquête a permis d'établir que ces faits sont sans rapport avec la manifestation, l'intéressé n'ayant aucune relation avec la Ligue du Midi. Il a fait l'objet d'une convocation devant le juge des enfants aux fins de mise en examen le 30 juin 2020, du chef de vol précédé, accompagné ou suivi de violences n'ayant pas entraîné d'incapacité totale de travail.

Par la suite, Mme Percq a déclaré avoir été sommée de quitter les lieux par une tierce personne et déploré avoir constaté, après restitution de son téléphone au commissariat, la suppression de trois fichiers vidéos en rapport avec la manifestation sans toutefois pouvoir l'expliquer. Un complément d'enquête a été apporté au regard des discordances entre la procédure initialement établie et les éléments relayés par les réseaux sociaux et les médias. Une nouvelle exploitation de la vidéosurveillance des lieux n'a par ailleurs apporté aucun élément utile à l'enquête. Il a donc été décidé par le parquet de Montpellier de mettre fin à ces investigations complémentaires.